

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°003/2023

Commune de SAINT PARDoux L'ORTIGIER

Séance du 27 janvier 2023

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	8	
Procurations	1	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
19/01/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe,

Excusé : COUDERT Loïc procuration donnée à M SIMON Philippe

Absents : M. PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

Objet : REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération, prise en date du 25 novembre 2011, a fixé le taux communal de la taxe d'Aménagement, s'appliquant sur l'ensemble du territoire, à 2%. Elle propose de réviser ce taux et de le porter à 3%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **Valide** cette proposition applicable au 1^{er} janvier 2024

Publié le 28 janvier 2023

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 27 janvier 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Pour copie conforme
Affichée le :
Transmise au contrôle de légalité le :

